



**SAFER**

**CHAMPAGNE-ARDENNE**

*Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural*

**Commune de Jonchery-sur-Suippe**

**- Département de la Marne-**

**CARTE COMMUNALE**



**RAPPORT DE PRÉSENTATION**

(PROJET)

28 JAN 2005  
PRÉFET

Approuvée le : 19 oct 2004

Transformation approuvée le :					
Révisée le :					



*[Handwritten signature]*



# SOMMAIRE

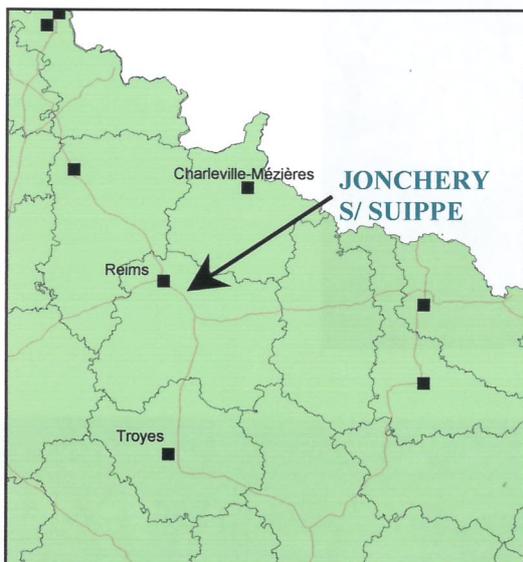
<b>I.</b>	<b>LA PRESENTATION DE LA COMMUNE .....</b>	<b>P 3 à 29</b>
<b>I.1.</b>	<b>L'ENVIRONNEMENT</b>	
I.1.1.	La Situation Géographique .....	P 3
I.1.2.	Le Milieu Naturel .....	P 4 à 12
I.1.3.	Les Espaces Publics .....	P 13
<b>I.2.</b>	<b>L'ANALYSE STATISTIQUE</b>	
I.2.1.	Démographie et Population .....	P 14 à 20
I.2.2.	Le Parc de Logements.....	P 21 à 22
<b>I.3.</b>	<b>LE BÂTI</b>	
I.3.1.	La Structuration du Bâti .....	P 23
I.3.2.	La Composition du Bâti .....	P 24 à 26
<b>I.4.</b>	<b>LES ACTIVITÉS</b>	
I.4.1.	L'Activité Economique Locale .....	P 27 à 29
I.4.2.	Les Equipements Publics .....	P 29
<b>II.</b>	<b>LES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT .....</b>	<b>P 30</b>
<b>III.</b>	<b>JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS .....</b>	<b>P 31</b>



## I - PRESENTATION DE LA COMMUNE

### I.1 - L'ENVIRONNEMENT

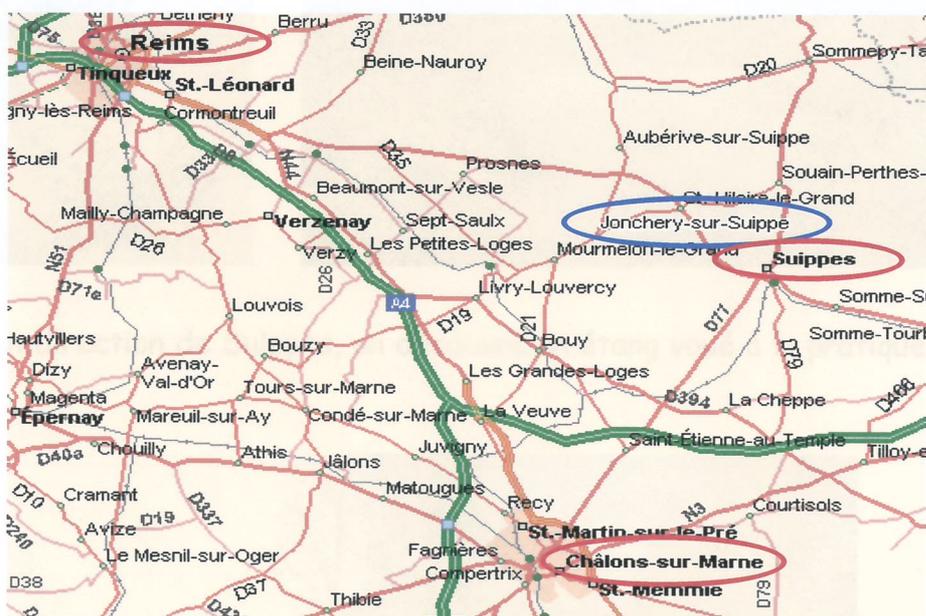
#### I.1.1 - Situation Géographique



JONCHERY SUR SUIPPE est une Commune rurale située à 6Km au Nord-Ouest de SUIPPES et à 35 Km environ de Châlons-en-Champagne et de Reims.

Située entre les communes de Suippes et de Saint Hilaire le Grand, son territoire compte 2 474 ha dont 1 641 couverts par le camp militaire de Mourmelon le Grand qui occupe la majorité Sud et Ouest.

La Commune appartient à l'arrondissement de CHALONS EN CHAMPAGNE et à la communauté de communes de la région de SUIPPES. Celle-ci a été créée le 19 décembre 1990 ; elle comprend 16 communes membres pour une population de 6840 habitants.



Source : Carte IGN auto route express

La route Départementale n° 931, voie romaine reliant Reims à Ste Menehould, traverse le territoire communal d'Ouest en Est.

Elle constitue un axe de communication très fréquenté et un axe routier principal desservant la partie agglomérée, maillée de plusieurs rues perpendiculaires.

### I.1.2 - Milieu Naturel

La commune bénéficie d'un cadre naturel verdoyant. La Suippe traverse le village, créant ainsi une coupure verte au sein de la commune.

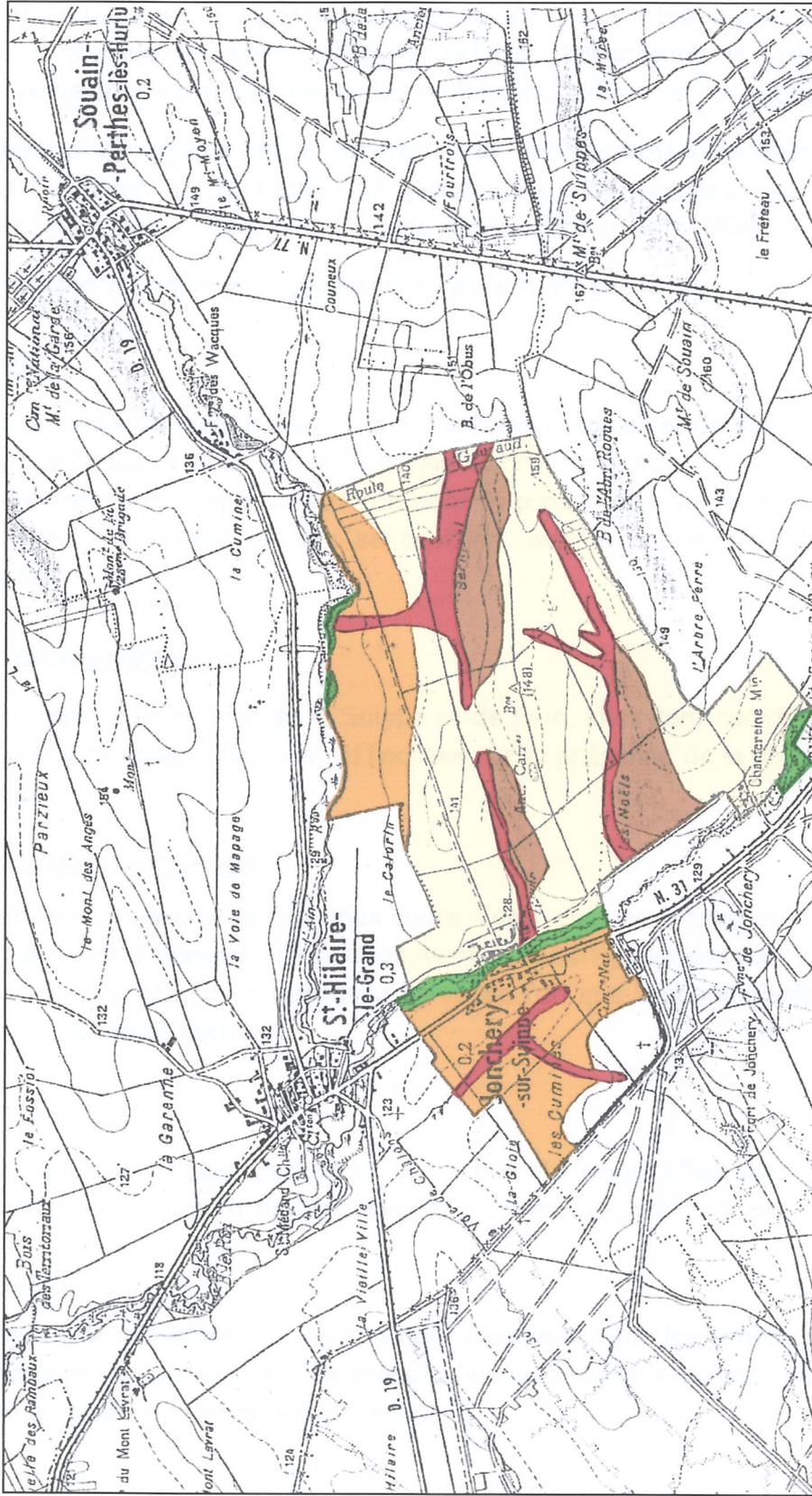


Un peu à l'écart du village, en direction de Suippes, on découvre un étang voué à la pratique de la pêche.





# CARTE GEOLOGIQUE



Source : Chambre d'Agriculture de la Marne

## LEGENDE

Alluvions récentes

Colluvions

Craie

Alluvions anciennes

Graveluche



## ► Géologie et Sols

L'espace couvert par le territoire communal se trouve être la plaine crayeuse de la Champagne sèche. Le modelé est essentiellement celui qui caractérise le Crétacé supérieur de l'Est du bassin parisien, c'est à dire de molles ondulations séparées par d'amples vallons écrasés.

Le substrat géologique de la commune est entièrement constitué par la craie blanche des étages Coniacien et Santonien sur laquelle se sont déposées des formations superficielles quaternaires dont la répartition figure sur la carte au 1/50 000ème.

Différents matériaux géologiques sont rencontrés sur le territoire :

### LA CRAIE :

C'est une roche tendre, blanche, très fortement calcaire, de porosité élevée. En surface, elle est plus ou moins altérée par gélification ou cryoturbation.

Elle renferme une nappe phréatique dont la profondeur varie en fonction de la topographie : faible dans les vallées où elle se confond avec la nappe alluviale, elle augmente sous les sommets.

### LES ALLUVIONS RECENTES :

Situées dans le lit majeur de la Suipe et de l'Ain, elles sont constituées de limon crayeux et de graviers de craie. Elles sont affectées par la présence de la nappe alluviale à faible profondeur.

### LES ALLUVIONS ANCIENNES :

Situées en rive gauche de ces deux cours d'eau, elles sont composées de petits graviers de craie durcie et d'éléments fins qui peuvent être soit mélangés soit disposés en strates distinctes. Leur position en bordure de vallée fait que la nappe phréatique n'est jamais très profonde (quelques mètres).

### LES COLLUVIONS :

Situées dans les vallées sèches et les petits thalwegs, elles sont formées par l'accumulation des matériaux provenant de l'érosion des horizons superficiels des sols environnants.

### LES COLLUVIONS :

Les dépôts de graveluche se rencontrent localement sur les pentes. La graveluche est un matériaux hétérogène formé de granules et de craie pulvérulente résultant de l'altération de la craie au cours des périodes glaciaires.



### ► Reliefs et cours d'eau

L'hydrologie est caractérisée par la nappe de la craie, vaste réservoir crayeux perméable, reposant sur un horizon de craie marneuse imperméable considéré comme le mur du réservoir. Le réseau hydrographique est étroitement lié à celle-ci et est alimenté en totalité par les eaux souterraines. La nappe de la craie constitue la ressource en eau essentielle de la région ressource rendue fragile par les méthodes culturales.

La qualité hydrodynamique du réservoir est due à un important réseau de diaclase développé à partir de la surface du sol par les variations climatiques, et surtout par le pouvoir de dissolution de la craie par les eaux de pluie.

Les variations piézométriques sont liées au volume et à l'intensité des pluies efficaces ; celles-ci sont comprises entre 50 et 350 mm/an en volume.

Le point le plus bas sur la rivière « La Suipe » est coté à 120 m, sur le ruisseau de l'Ain à 127,50 m ; en agglomération la cote moyenne est de 128 m, alors que le point haut situé au lieu-dit « L'Arbre ferré » atteint 148,50 m. La Route Départementale n° 931 traverse le territoire communal. Le système d'écoulement superficiel est réduit, peu ramifié et la pente longitudinale est très faible. « La Suipe » qui traverse la commune assure le drainage vers le Nord-Ouest. Le ruisseau dit de l'Ain crée une limite naturelle au nord, il est affluent rive droite de « La Suipe ». Ce système aquatique appartient au réseau hydrographique du bassin versant de l'Aisne.



## ► Le climat

*Source : stations météorologiques de Reims Courcy et de Mourmelon-le-Grand*

Nous sommes ici dans une zone climatique à double influence, continentale et océanique.

### ◆ Le vent

La vitesse moyenne annuelle du vent est de 3,7 m/s, avec quelques petites rafales (<28m/s) entre novembre et mars.

### ◆ Les températures

Les amplitudes thermiques sont faibles, la température moyenne annuelle est de 10,1°C, le maximum moyen mensuel est de 18,1°C en juillet, le minimum de 2,6° C en janvier.

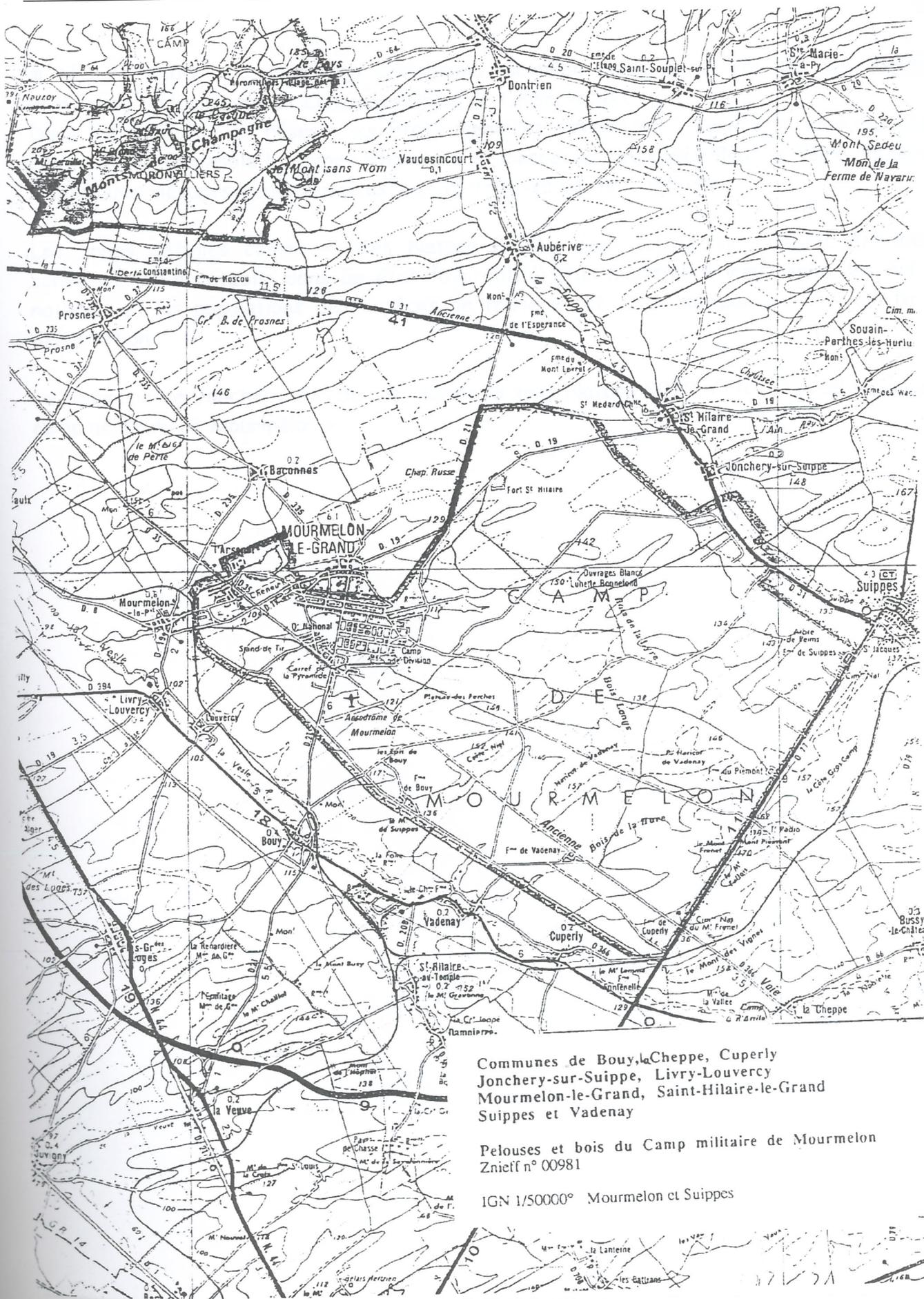
### ◆ Les précipitations

La pluviométrie moyenne annuelle est de l'ordre de 615 mm répartie tout au long de l'année (42,1 mm à 56,7 mm)

## ► La protection de l'environnement

- Les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) ont été révélées par l'inventaire national du patrimoine naturel de 1982. Bien qu'elles ne soient pas légalement opposables aux tiers, il faut malgré tout les prendre en compte lors de tout projet de planification.

Le territoire de JONCHERY-SUR-SUIPPE abrite la ZNIEFF de type II n° 981 « Pelouses et bois du camp militaire de Mourmelon »



Communes de Bouy, La Chapelle, Cuperly  
Jonchery-sur-Suippe, Livry-Louvercy  
Mourmelon-le-Grand, Saint-Hilaire-le-Grand  
Suippes et Vadenay

Pelouses et bois du Camp militaire de Mourmelon  
Znieff n° 00981

IGN 1/50000° Mourmelon et Suippes



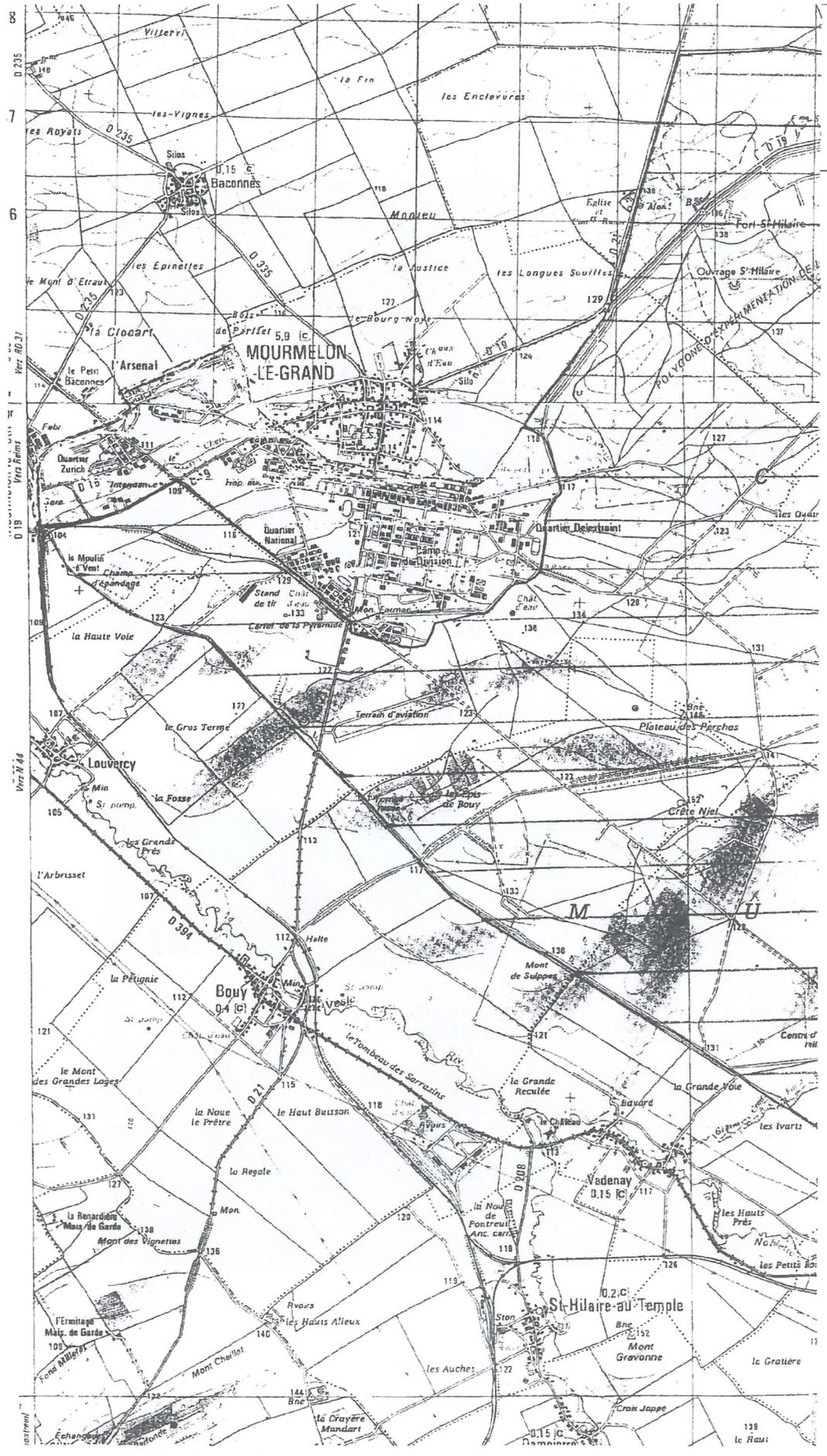
● Natura 2000 est un réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciales et les Zones Spéciales de Conservation.

Dans les zones de ce réseau, les Etats membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitats et d'espèces concernés. Pour ce faire, ils peuvent utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles.

Les zones définies comme « sites Natura 2000 » font l'objet de mesures destinées à conserver ou à rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvage qui ont justifié leur délimitation.

La commune de Jonchery-sur-Suippe abrite la zone Natura 2000 n°FR 2100258 « Savart du camp militaire de Mourmelon ».





### *I.1.3- Les espaces publics*

Les espaces publics, qui plus est aménagés offrent aux macriots un cadre de vie agréable.



*Rue du Moulin*



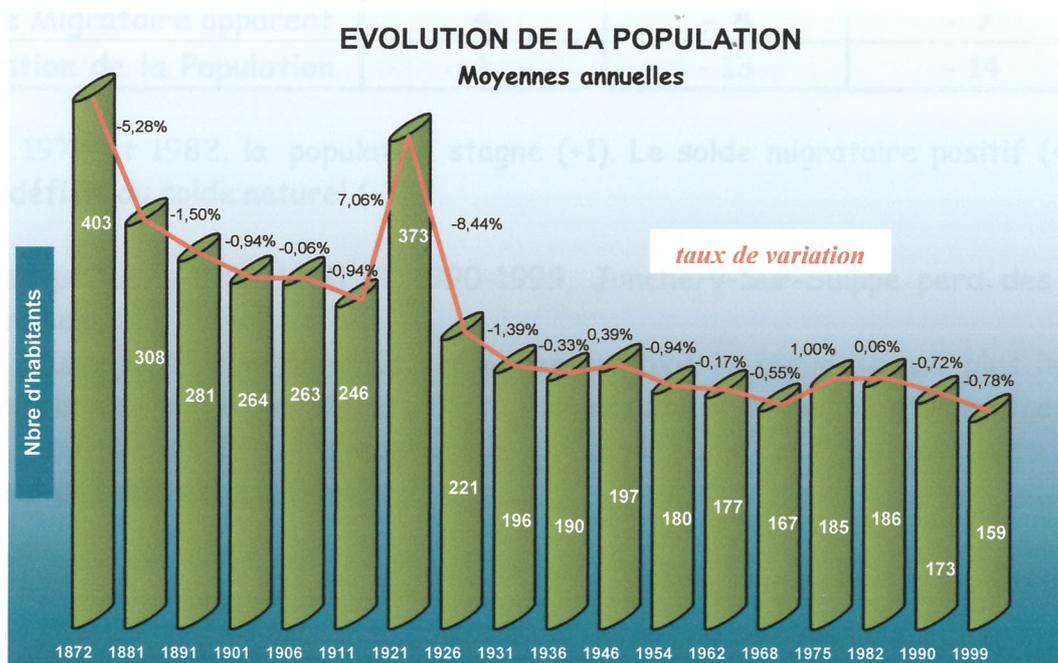
## I.2 - L'ANALYSE STATISTIQUE

### I.2.1 - Démographie et Population

#### I.2.1.1 - Evolution et composition de la population

Au 8 Mars 1999, JONCHERY SUR SUIPPE compte 159 habitants (80 hommes et 79 femmes). En 2002, la population du village est passée à 200 habitants (source communale). La densité de la population est de 6,43 hab/Km<sup>2</sup> en 1999.

#### a) Evolution générale de la population



Année de Recensement - Source : INSEE - Recensements de la population

La population de Jonchery Sur Suipe est passée progressivement de 403 habitants en 1872 à 159 en 1999. La commune a donc perdu 244 habitants en 127 ans.

Il convient cependant de noter la présence d'un pic en 1921, celui-ci peut s'expliquer par le fait que le village a été fortement endommagé durant la guerre 1914 - 1918. Il a donc fallu le reconstruire ; pour cela, de la main d'œuvre extérieure est venue et a été comptabilisée, puis est repartie une fois le travail terminé.

b) Les variations enregistrées

**Solde naturel :** Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès sur la période.

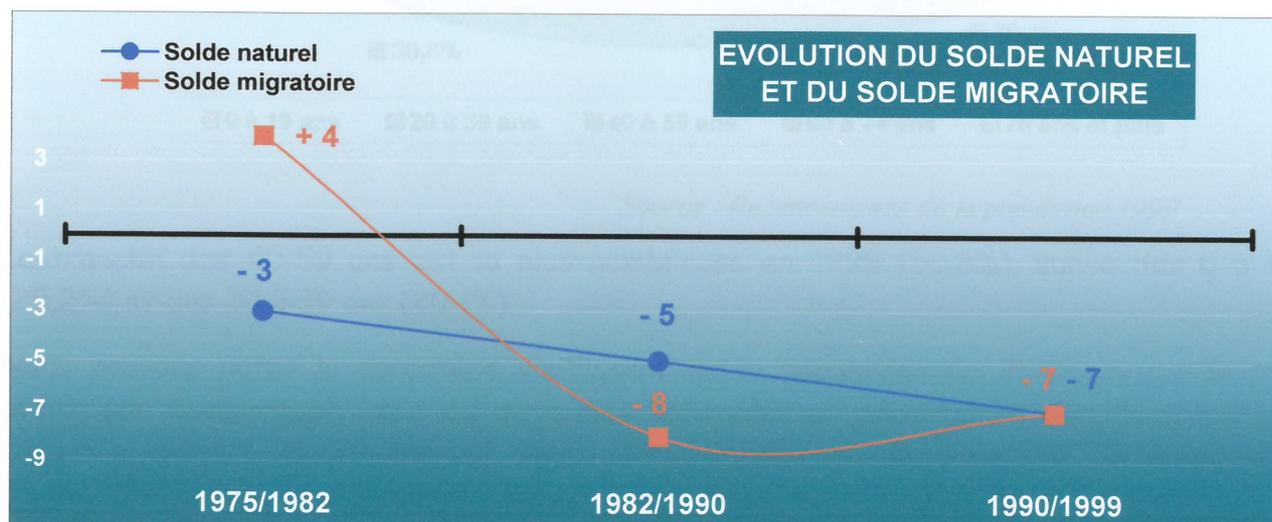
**Solde migratoire :** Différence entre le nombre de personnes arrivant sur la commune et ceux qui la quittent.

	1975 - 1982	1982 - 1990	1990 - 1999
<b>Naissances</b>	13	7	14
<b>Décès</b>	16	12	21
<b>Solde Naturel</b>	- 3	- 5	- 7
<b>Solde Migratoire apparent</b>	4	- 8	- 7
<b>Variation de la Population</b>	1	- 13	- 14

Entre 1975 et 1982, la population stagne (+1). Le solde migratoire positif (+4) compense le léger déficit du solde naturel (-3).

Sur les périodes 1982-1990 et 1990-1999, Jonchery-Sur-Suipe perd des habitants pour deux raisons :

- D'une part, le nombre de personnes quittant la commune est plus important que le nombre de personnes s'y installant ; il en résulte un solde migratoire négatif,
- D'autre part, le nombre des décès est supérieur à celui des naissances ; cela se traduit par un solde naturel négatif.



Depuis 1975, le solde naturel décroît de plus en plus, passant de -3 à -7. Le solde migratoire qui était positif entre 1975 et 1982, devient négatif sur les deux périodes suivantes.

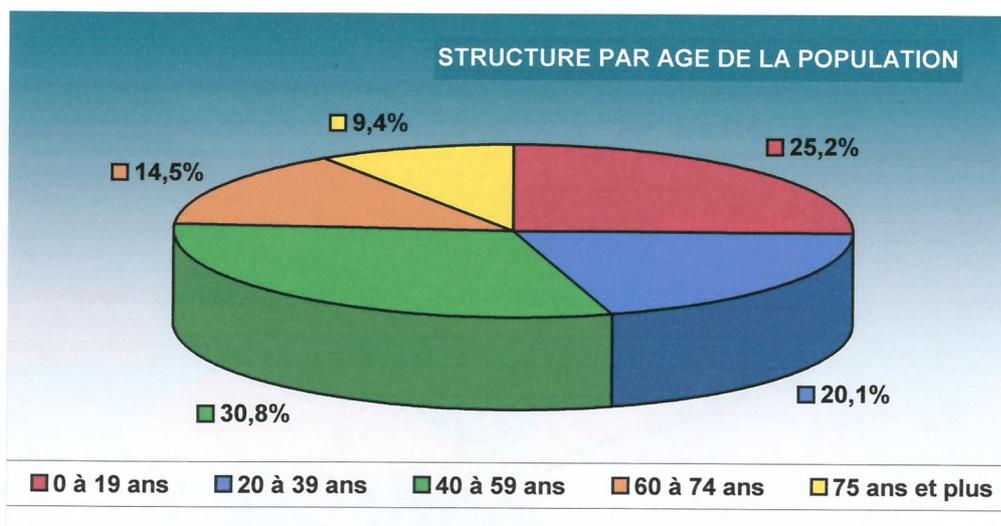
Il convient toutefois de noter qu'entre 1999 et octobre 2002, la population a augmenté de 11 habitants.

c) Evolution générale de la population

Tranche d'âge	1975	1982	1990	1999
0 à 19 ans	65	61	47	40
20 à 59 ans	75	84	80	81
60 ans et plus	45	41	46	38
<b>TOTAL</b>	<b>185</b>	<b>186</b>	<b>173</b>	<b>159</b>

Source : INSEE - Recensements de la population 1999

On peut observer une diminution progressive de la population puisqu'elle passe de 185 à 159 habitants. Entre 1975 et 1982 la proportion des 60 ans et plus par rapport à la population totale du village, reste stable (1975 = 24,3%, 1999 = 23,8%) ; les moins de 20 ans diminuent de 10% (1975 = 35%, 1999 = 25%) et les 20-59 ans augmentent dans les mêmes proportions (1975 = 40%, 1999 = 51%).

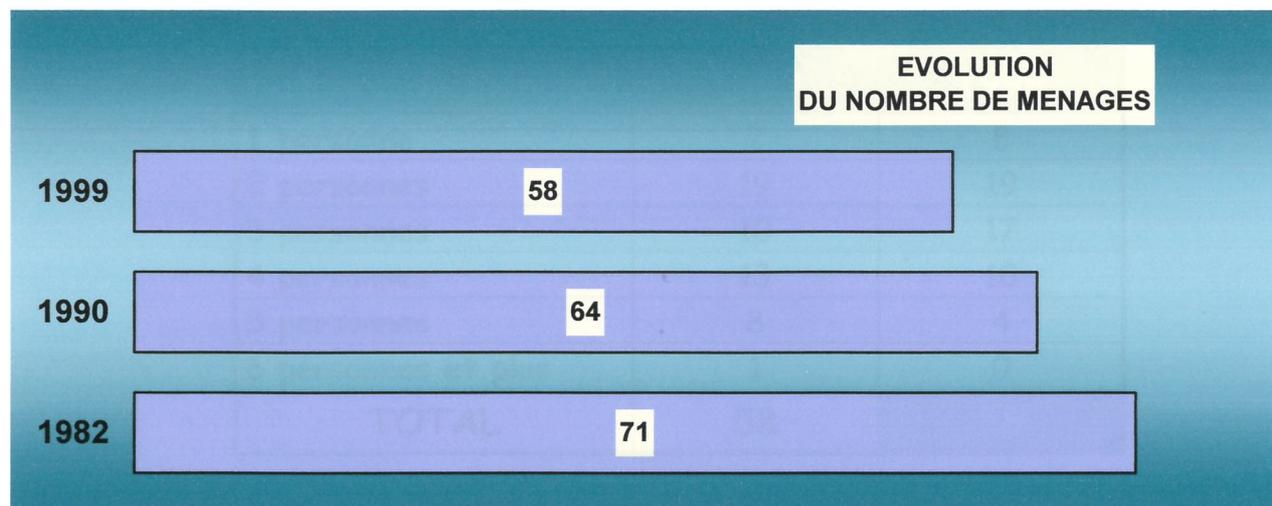


Source : Recensements de la population 1999

La tranche des 40-59 ans est la plus nombreuse en 1999 (30,8%), suivie des 0 à 19 ans (25,2%) et des 20 à 39 ans (20,1%).

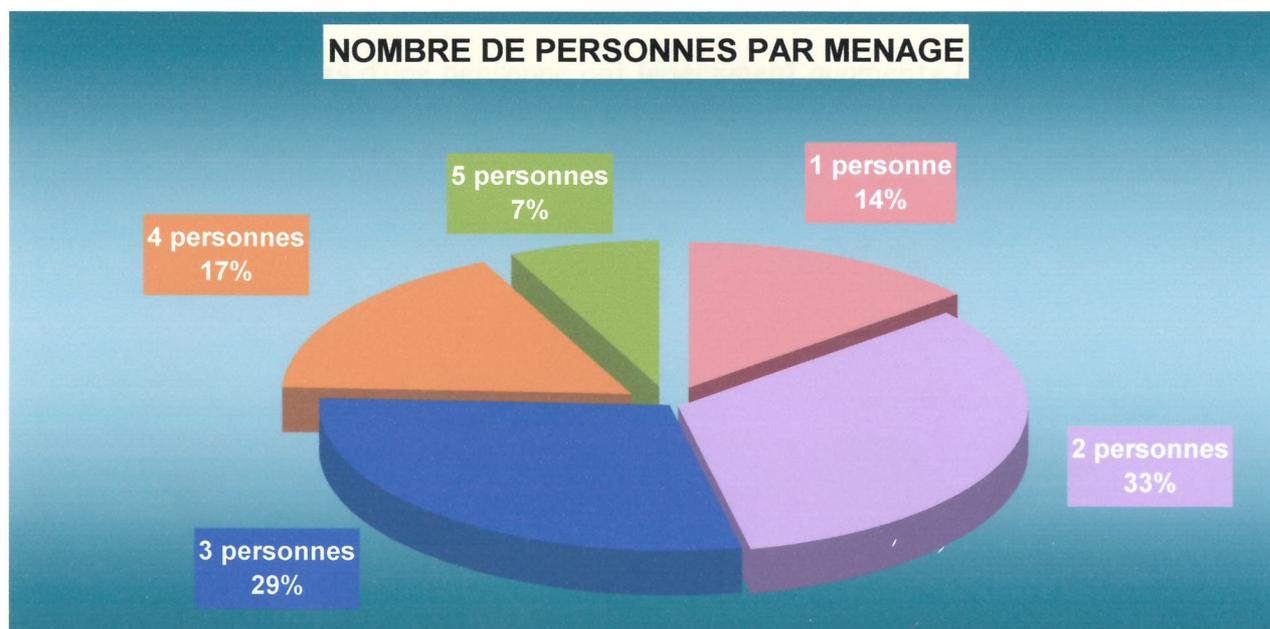
Nous pouvons noter le caractère vieillissant de la population de Jonchery-sur-Suipe. En effet, par comparaison avec les moyennes nationales et départementales, la tranche d'âge comprise entre 0 et 39 ans est inférieure à la moyenne (France : 52,7%, Département : 55,4%, Jonchery-Sur-Suipe : 45,3%) ; tandis que celle des plus de 40 ans est largement supérieure aux tendances nationales et départementales (France : 21,3%, Département : 19%, Jonchery-Sur-Suipe : 23,9%).

Les autres classes sont à peu près dans les moyennes nationales et départementales.



Source : INSEE - Recensements de la population

Entre 1982 et 1999, le nombre de ménages ne cesse de décroître, ce qui s'explique par la diminution de la population sur ces mêmes périodes.



Source : INSEE - Recensements de la population 1999



Nombre de ménages	1990	1999
1 personne	7	8
2 personnes	19	19
3 personnes	10	17
4 personnes	13	10
5 personnes	8	4
6 personnes et plus	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>58</b>

Les ménages de 2 ou 3 personnes sont les plus représentés au sein du territoire communal (62,1% en 1999 alors qu'ils représentaient 50% en 1990); les ménages de 3 personnes connaissent aussi la plus forte augmentation entre 1990 et 1999 (+7 ménages).

Au-delà de 3 personnes, le nombre de ménages baisse, les 6 personnes et plus ont d'ailleurs disparu.

En revanche, les ménages d'une personne ont légèrement augmenté (+1).



## I.2.1.2 - La Population Active

a) La population active par âge et par sexe

STATUT	HOMMES (en nombre)	FEMMES (en nombre)	ENSEMBLE (en nombre)
<b>ACTIFS</b>	<b>37</b>	<b>25</b>	<b>62</b>
◇ Actifs ayant un emploi	36	24	60
Salariés	25	21	46
Non salariés	11	3	14
◇ Chômeurs	1	1	2
<b>INACTIFS</b>	<b>43</b>	<b>54</b>	<b>97</b>
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>	<b>79</b>	<b>159</b>

Source : INSEE - Recensements de la population 1999

Le nombre d'actifs est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Ils sont majoritairement salariés.

La population du village compte plus d'inactifs (97) que d'actifs (62). 61% de la population est inactive.

La commune n'est quasiment pas touchée par le chômage puisque seul deux habitants sont à la recherche d'un emploi.

b) Le taux de chômage

	Taux de Chômage (en %)
FRANCE	11,2 %
MARNE	12 %
<b>JONCHERY-SUR-SUIPPE</b>	<b>3,2 %</b>

Source : INSEE - Recensements de la population 1999

Le taux de chômage de la population de Jonchery-sur-Suipe est, en 1999, nettement inférieur aux moyennes départementales et nationales.



c) Les migrations pendulaires

	Nombre d'Actifs travaillant	%
Dans la commune	18	30
Dans une autre commune du même département	38	63,3
Hors du département	4	6,6

Source : INSEE - Recensements de la population 1999

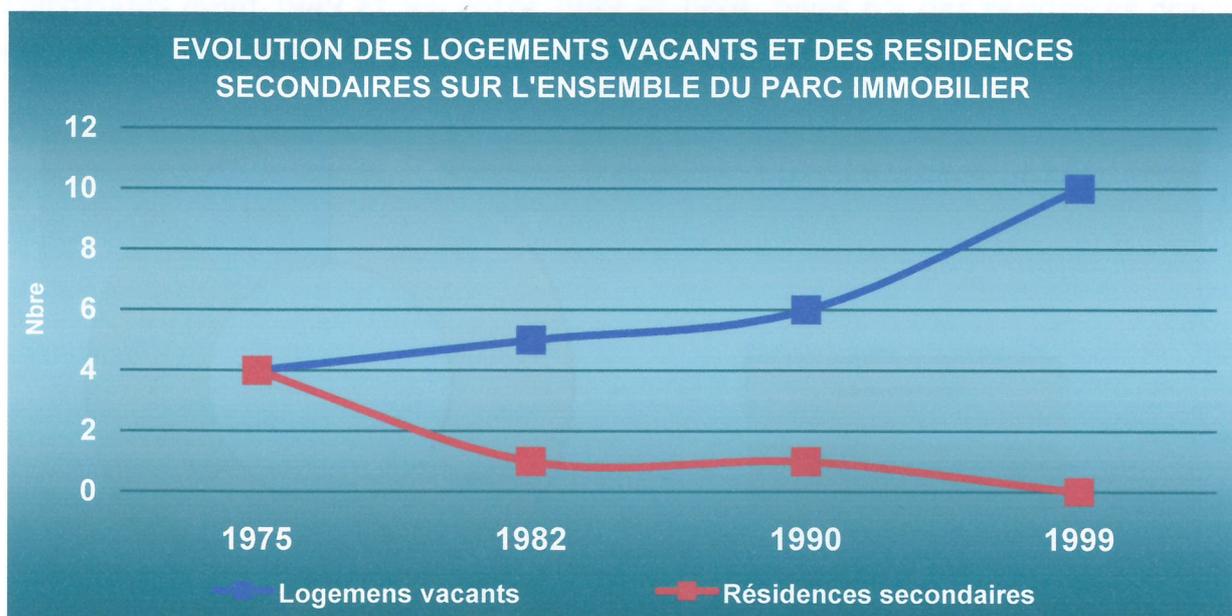
30% des actifs travaillent sur le territoire communal et 63,3% dans une autre commune du même département. Seuls 6,6% des actifs travaillent hors du département.

## I.2.2 - Le Parc de Logements

### *I.2.2.1 - Evolution et composition du parc*

Années de recensement	Résidences principales	Logements vacants	Résidences secondaires	ENSEMBLE
1975	51	4	4	59
1982	57	5	1	63
1990	58	6	1	65
1999	58	10	0	68

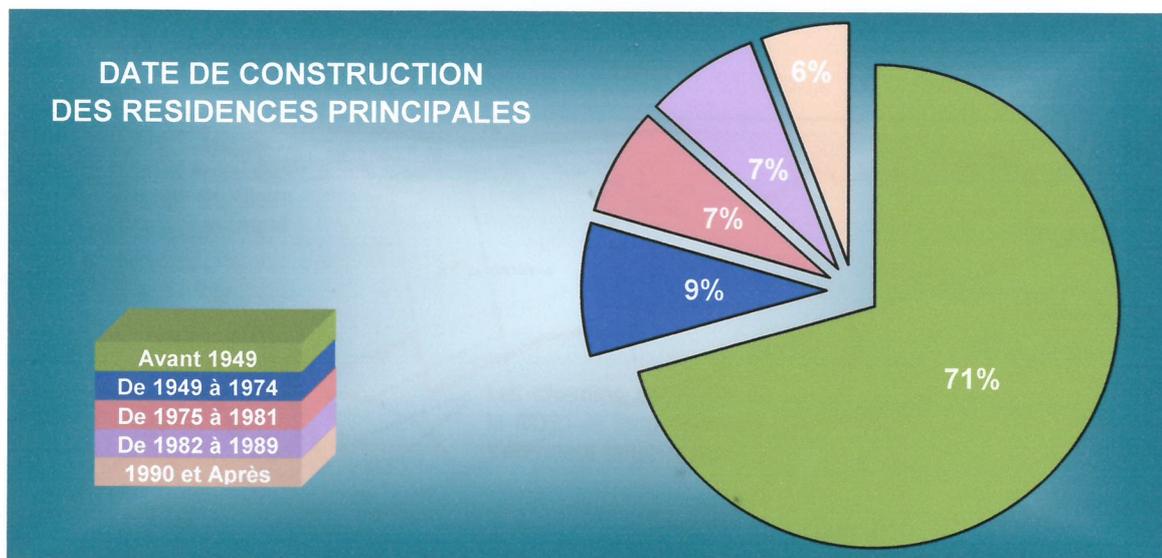
Le parc de logements n'augmente que faiblement, passant de 59 en 1975 à 68 en 1999. On remarque une relative stabilité au niveau du nombre de résidences principales depuis 1982.



Les logements vacants ne cessent d'augmenter depuis 1975, passant de 4 en 1975 à 10 en 1999.

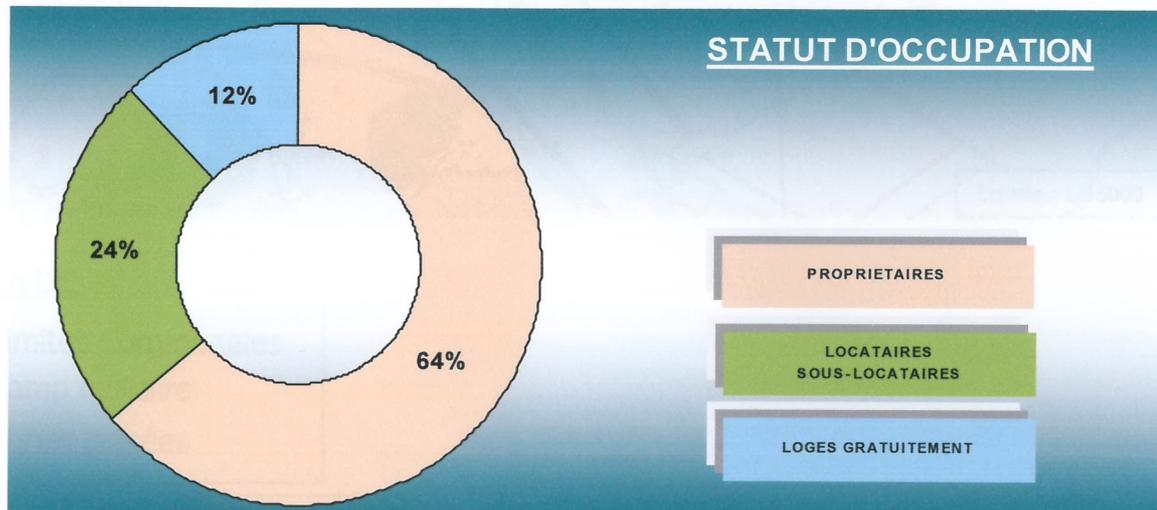
Le nombre de résidences secondaires diminue au fil des ans pour arriver à 0 en 1999.

### I.2.2.2 - Caractéristiques des résidences principales



Source : INSEE - Recensements de la population 1999

Le parc de logements est majoritairement ancien puisque 71% des résidences principales ont été construites avant 1949 et 9% entre 1949 et 1974. Seuls 6% des résidences principales ont été construites depuis 1990.



Source : INSEE - Recensements de la population 1999

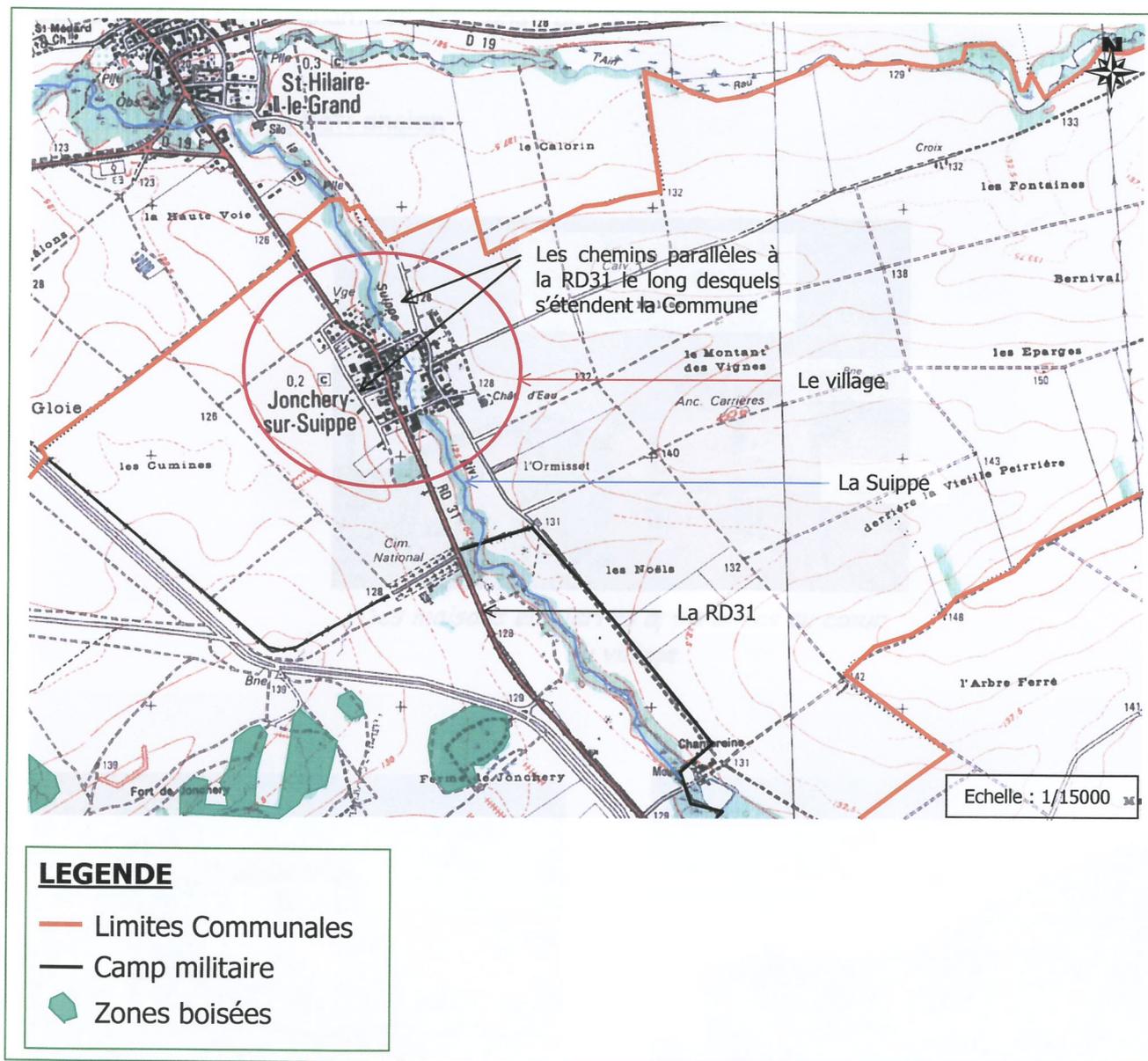
64 % des habitants sont propriétaires occupants de leur logement. Le parc locatif social compte 2 logements.

Les habitants de JONCHERY SUR SUIPPE résident en maison individuelle, aucun immeuble collectif n'existe sur la commune.

Le niveau de confort des logements s'apprécie au regard des installations sanitaires et du moyen de chauffage utilisé. Ainsi à JONCHERY SUR SUIPPE, une résidence principale n'a ni baignoire, ni douche et 15 n'ont pas de chauffage central ou électrique.

## I.3 - LE BATI

### 1.3.1 La structuration du bâti



Le village de Jonchery-Sur-Suippe est ce que l'on appelle un « village rue », structuré principalement le long de la RD 31 qui traverse la commune d'Ouest en Est. C'est une ancienne voie romaine qui liait Reims à Ste Menehould.

Le village s'est étendu par la suite le long de la voirie secondaire de chaque côté des rives de la Suippe.

### 1.3.2 La composition du bâti

On distingue aisément le cœur du village avec ses maisons en pierres apparentes, de la périphérie où sont implantées des constructions nouvelles.

#### a) Le bâti ancien



*Des maisons en pierres apparentes au cœur du village*



*Le long de la RD931*

Le bâti est assez dense dans le centre et plus aéré sur l'extérieur. On distingue aisément les constructions neuves des plus anciennes. Le bâti ancien est plutôt implanté au centre de la commune ou à proximité de celui-ci et plus particulièrement le long de la RD931.



A travers tout le village, de nombreuses fermes sont visibles, traduction directe du caractère agricole de la commune.



*Rue Sainte Lucie*



*Le long de la RD931*

b) Le bâti récent



*Constructions nouvelles le long du chemin d'exploitation au Sud de la Commune, à l'Est de "La Suippe"*



*Constructions nouvelles à l'angle des rues "Cour Sainte" et "Sainte Lucie"*



*Chemin de Suippes*

A noter que les constructions sont le plus souvent édifiées pignon sur rue, aspect caractéristique des villages de la Champagne Crayeuse.

## I.4 - LES ACTIVITES

### I.4.1 - L'Activité Economique Locale

#### a) L'agriculture

De vastes étendues agricoles cernent le village.



*Vue depuis rue du Moulin*

L'activité agricole est particulièrement développée sur le territoire de JONCHERY-SUR-SUIPPE même si l'œil ne le capte pas immédiatement lorsque l'on entre dans le village. En effet, le bâti agricole s'intègre parfaitement dans le paysage et ne crée pas de "point noir". On trouve :

- à l'intérieur de la Commune, des corps de ferme avec cour où sont implantés maisons d'habitation et bâtiments agricoles,



*Un corps de ferme qui longe la RD31 à l'Ouest*

- à l'extérieur, les bâtiments agricoles sont des constructions plus récentes.

*Chemin d'exploitation  
au lieu dit "Les  
Noues"*



*Des bâtiments agricoles construits à l'Ouest de la  
RD31 au delà des habitations*

Il faut noter aussi la présence de bâtiments d'élevage, auxquels il convient de porter une attention particulière.



*Un bâtiment d'élevage au Sud Est de la  
Commune*



*Rue Sainte Lucie*



### b) Les entreprises locales

La Commune de JONCHERY SUR SUIPPE est sous équipée commercialement et les entreprises existantes sont de petites tailles. Elles sont essentiellement spécialisées dans l'agriculture et l'agro-alimentaire.

### I.4.2 - Les Equipements Publics

Il n'y a aucun équipement scolaire sur la commune.

La commune met donc à la disposition des habitants un ramassage scolaire assuré par la communauté de communes de SUIPPES.

JONCHERY-SUR-SUIPPE possède :

- Un centre primaire de pompier,
- Une salle communale (foyer rural).



## II - LES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

La Commune de JONCHERY-SUR-SUIPPE souhaite engager une procédure d'élaboration de la Carte Communale en tenant compte du document qui existe jusqu'à présent.

Actuellement, la Commune de JONCHERY-SUR-SUIPPE est couverte par un GARNU, devenu obsolète au 24 Juillet 2002.

Il s'agit d'élaborer une Carte Communale en tenant compte du document qui existe déjà et ainsi de conserver une certaine continuité dans ses perspectives de développement.

JONCHERY-SUR-SUIPPE dispose de parcelles à l'intérieur du village qu'il est encore possible d'aménager. La Commune a connu de nouvelles implantations d'habitations ou d'établissements depuis le GARNU, approuvé au 23 Octobre 2000.

La Commune souhaite pouvoir accroître son développement démographique afin de répondre aux nouvelles demandes dans un cadre planifié et régulé.

La volonté de la municipalité est de préserver l'activité agricole tout en tenant compte de la règle de réciprocité relative à l'implantation des bâtiments à usage agricole (notamment bâtiments d'élevage), d'une part, d'habitation d'autre part.

Il serait souhaitable de porter une attention particulière aux espaces naturels qui contribuent au cadre de vie remarquable et de préserver de toute dégradation le cours d'eau, ainsi que les boisements qui l'accompagnent.



### III - JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS

Le présent document détermine deux zones :

1) Une zone délimitée par un tireté, où les constructions sont autorisées, sous réserve de l'application du règlement et en particulier dans les secteurs partiellement desservis, où elles seront autorisées, à condition que la Commune s'engage à amener les réseaux manquants (article L 421-5 du Code de l'Urbanisme).

- le périmètre constructible s'étend à l'Est jusqu'au Chemin Rural n°3 dit des Hauts, de chaque côté du Chemin Rural de la Ruelle,
- au Nord, le périmètre de la zone urbaine est réduit de part et d'autre de la rue des Noues en fonction du périmètre de 50 m autour du bâtiment d'élevage dans le cadre de la règle de réciprocité. Ainsi, les parcelles n°19 et n°20, initialement inscrites dans le périmètre de la zone urbaine, sont retirées.
- au lieu dit « Les Noues », entre le Chemin d'exploitation n°4 et le Chemin d'exploitation n°5, un périmètre constructible est créé.

2) Le reste du territoire communal où pourront être autorisées :

- Les constructions directement liées à l'activité agricole (y compris les habitations justifiées)
- Les constructions et installations incompatibles avec le voisinage des zones habitées,
- La reconstruction après sinistre et les extensions limitées des constructions existantes, ainsi que leurs annexes,
- Les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à la mise en valeur des ressources naturelles et à la réalisation d'opération d'intérêt général.